



**LET'S
GO**

APPEL À PROJETS

Règlement de l'appel à
candidatures Promotion 2024



Game Only est l'association qui fédère, accompagne, représente et défend les intérêts des entreprises du jeu vidéo implantées en région Auvergne-Rhône-Alpes. Game Only compte aujourd'hui plus de 100 adhérents : des studios de développement, des éditeurs, des écoles formant aux métiers du jeu vidéo et des fournisseurs de solutions pour le jeu vidéo. L'incubateur Let's GO a vu le jour afin d'offrir un accompagnement rapproché sur les questions de l'entrepreneuriat et de la production de jeu vidéo au travers de plusieurs piliers complémentaires ainsi qu'un suivi individuel tout au long de l'année



L'incubateur Let's GO a vu le jour afin d'offrir un accompagnement rapproché sur les questions de l'entrepreneuriat et de la production de jeu vidéo au travers de plusieurs piliers complémentaires ainsi qu'un suivi individuel tout au long de l'année.

Article 1 : Le programme d'incubation Let's GO

Le programme d'accompagnement collectif repose sur 5 piliers d'expertise sur une durée de 12 mois. Avec différents formats tels que les masterclass, les ateliers et les séances de co-développement. Le programme sera co-construit avec la promotion et les disponibilités des intervenants, celui-ci est donc susceptible de varier légèrement.

- Financement : Financer son projet avec les fonds publics et comprendre les attentes des fonds d'investissement
- Business : Construire un business plan JV et challenger son BP auprès d'expert.e.s
- Pitch : Apprendre à pitcher un investisseur/éditeur
- Design : Monter en compétence sur le Game Design, Narrative Design, UX et UI
- Communication : Communiquer avec sa communauté sur votre studio et votre jeu
- Direction Artistique : Les bases de la Direction Artistique
- Producing : Les bases du producing, management d'une équipe, organisation et gestion de projet.
- Sécurité : Protéger sa propriété intellectuelle et maîtriser le cadre RGPD
- RH : Recrutement d'un.e salarié.e et marque employeur

Article 2 : Organisateur

Le présent appel à candidatures est piloté par l'association Game Only dont le siège social est situé au 2 Rue Bonnefoi, 69003 Lyon.

Article 3 : Conditions de participation

Les candidatures sont ouvertes à toute la France mais uniquement si les studios s'engagent à s'installer en région Auvergne-Rhône-Alpes au terme de la période d'incubation. Et répondant aux critères de sélections susvisés peuvent candidater à "LET'S GO"

L'inscription à l'incubateur implique l'entière acceptation de ce règlement.

Article 4 : Critères de sélection

Afin de candidater à l'incubateur, les porteurs de projets doivent répondre aux critères suivants :

- Avoir créé votre société (numéro de SIRET)
- Avoir réalisé un document de Game Design qui permet de comprendre le prochain jeu que vous allez créer
- Si possible être capable de présenter au jury une démo prototype/ vertical slice
- Être basé en région Auvergne-Rhône-Alpes
- Avoir au moins une personne dédiée au projet à temps plein

Respecter les valeurs de Game Only et de ses adhérents :

- Bienveillance
- Créativité
- Ambition
- Mixité

Article 5 : Modalités de participation

Candidatures :

La date d'ouverture des candidatures est le 30 octobre 2023. Les dossiers seront à déposer sur la page <https://gameonly.org/lets-go-lincubateur-jeu-video-2> jusqu'au 3 décembre 2023 minuit.

Les dossiers seront constitués :

- de la réponse au questionnaire en ligne;
- et des pièces jointes demandées.

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié par le jury qui se tiendra la semaine du 5 au 8 décembre 2023 en présentiel ou en distanciel selon vos disponibilités.

Présélection des candidats sur dossier :

Les dossiers complets seront étudiés par le jury constitué de professionnel du secteur selon leurs expertises. Les dossiers retenus seront invités à venir présenter leur projet lors des entretiens de sélection.

Sélection des candidats :

Le comité de sélection constitué de l'équipe du jury, d'adhérents de l'association et de partenaires du projet évaluera les dossiers présélectionnés lors d'une présentation orale.

Une fois le projet sélectionné, le candidat s'engage à être disponible pour débiter l'accompagnement le 2 janvier 2024.

*Une charte de confidentialité sera signée par toutes les personnes susceptibles d'étudier les dossiers présentés.

Article 6 : Engagement des candidats

L'accompagnement de Game Only à travers cet incubateur s'appuie sur de nombreux partenaires. Le coût de l'accompagnement est ainsi largement pris en charge, mais nous demanderons aux candidats retenus dans ce programme d'accompagnement une participation financière de 300 € HT par mois et par projet. Loin de couvrir l'intégralité des coûts de l'accompagnement que nous proposons, cette participation symbolise avant tout l'engagement des entreprises à mener le programme d'accompagnement à son terme et avec assiduité.

Cette participation ne comprend pas :

- Les frais éventuellement engagés par chaque candidat retenu pour l'hébergement de son entreprise et autres frais relatifs à celle-ci (frais de déplacement, divers prestataires, etc.);
- Les frais de déplacement et d'hébergement engagés pour les sorties, salons, événements organisés dans le cadre de Let's GO.

Tout candidat au programme « LET'S GO » s'engage à :

- Régler une participation de 300 € HT par mois;
- S'assurer que chaque personne impliquée dans le projet qui fait l'objet de cette candidature ait pris connaissance et accepté sans réserve le présent règlement;
- Fournir des renseignements exacts tant au moment de la candidature que tout au long du programme d'accompagnement. La découverte à quelque moment que ce soit du caractère délibérément mensonger d'une information fournie pourra entraîner l'élimination immédiate du candidat;
- Participer à l'ensemble des temps de rencontres du programme (journée d'intégration, ateliers, moment collectifs...). L'absence répétée ou injustifiée à ces temps de rencontres peut entraîner l'élimination immédiate du candidat sans recours possible;
- Les lauréats du programme « LET'S GO » s'engagent également à participer, dans la mesure du possible, aux actions de communication (interviews, conférences de presse, web...).
- Autoriser Game Only à diffuser votre image (photos, vidéos) dans le cadre la promotion du programme « LET'S GO ».

Article 7 : Convention d'incubation

Une convention sera signée entre Game Only et les candidats retenus, précisant notamment le programme d'incubation, les modalités financières et les modalités organisationnelles du parcours.

Article 8 : Consultation du règlement

Le règlement de ce concours est disponible sur le site www.gameonly.org ainsi que sur simple demande auprès de Game Only.



**LET'S
GO**

APPEL À PROJETS

Promotion 2024